

Note d'information de l'Office de l'Eau Guadeloupe

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)



Edition 2014
Chiffres 2013

L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance**, dite « **de prélèvement** » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le **Comité de Bassin Guadeloupe (le parlement de l'eau)** où sont représentés les **décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, de la fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2013 ?



L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 5,1 millions d'euros dont 4,7 millions en provenance de factures d'eau.

RECETTES / REDEVANCES

Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2013 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

100 €

De recettes de redevances perçues par l'Office de l'eau en 2013



56,40 €

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités (*répercutés sur le prix de l'eau*) et payés par les activités économiques (dont les irrigants)



29,22 €

de redevance pollution payés par les collectivités (*répercutés sur le prix de l'eau*) et payés par les activités économiques dont l'activité principale est considérée comme non domestique et qui ne sont pas directement redevables de l'Office de l'Eau



3,93 €

de redevance de pollution diffuse payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits



6,60 €

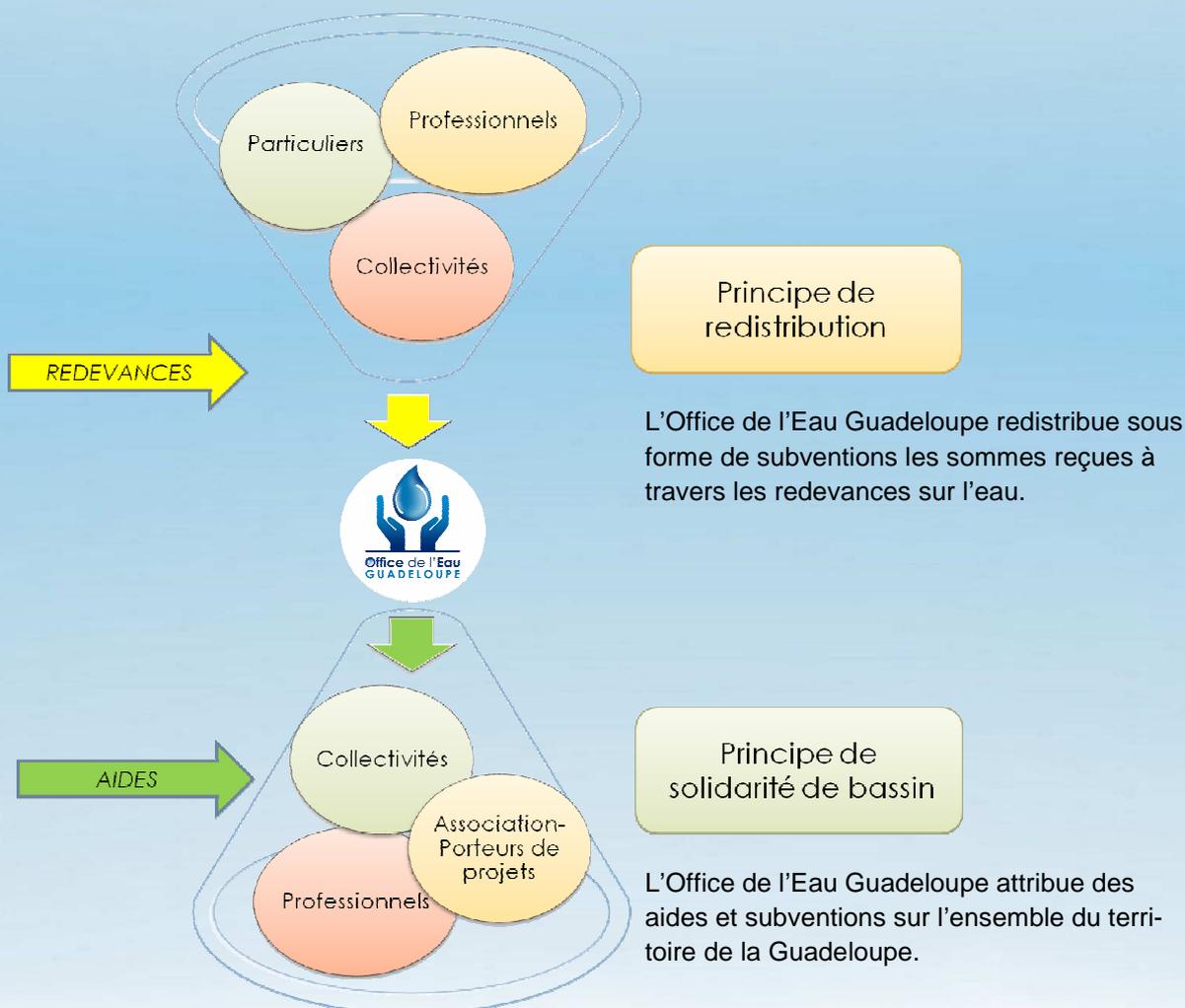
de redevance modernisation des réseaux de collecte payés par les collectivités (*répercutés sur le prix de l'eau*) et payés par les activités économiques

Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain

TAUX DES REDEVANCES DU PPI 2013-2018



Nature	Détails	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redevance rélevement sur l'eau	Irrigation	€/m ³	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable (AEP)	€/m ³	0,04	0,042	0,044	0,046	0,048	0,05
	Autres Activités Économiques	€/m ³	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
	Domestique	€/m ³	0,125	0,2	0,275	0,35	0,425	0,5
Redevance pollution	Non Domestique	€/Kg	Plafonds LEMA pour chaque élément MES, DBO DCO					
	Élevage	€/UGB						
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	€/m ³	0,038	0,0902	0,1424	0,1946	0,2468	0,3
	Non Domestique	€/m ³	0,075	0,090	0,105	0,120	0,135	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		€/m ³	Fixée chaque année par la Loi de Finances					



Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les Offices de l'Eau apportent, dans le cadre de leurs Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI), des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.
Le montant total des subventions accordées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé en 2013 à 3 786 525,02 euros.

AIDES / SUBVENTIONS

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2013 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

100 €

d'aides accordées
par l'Office de l'Eau en 2013



59 €

aux collectivités

pour l'Adduction en Eau Potable (AEP) (*mise au norme des usine de production d'eau potable, renouvellement des réseaux, économies d'eau*)



39 €

aux collectivités

pour l'épuration des eaux usées et l'Assainissement (*raccordement à au réseau collectif, réhabilitation de stations d'épuration, renouvellement des réseaux de collecte*)



2 €

aux collectivités, aux établissements scolaires, aux associations

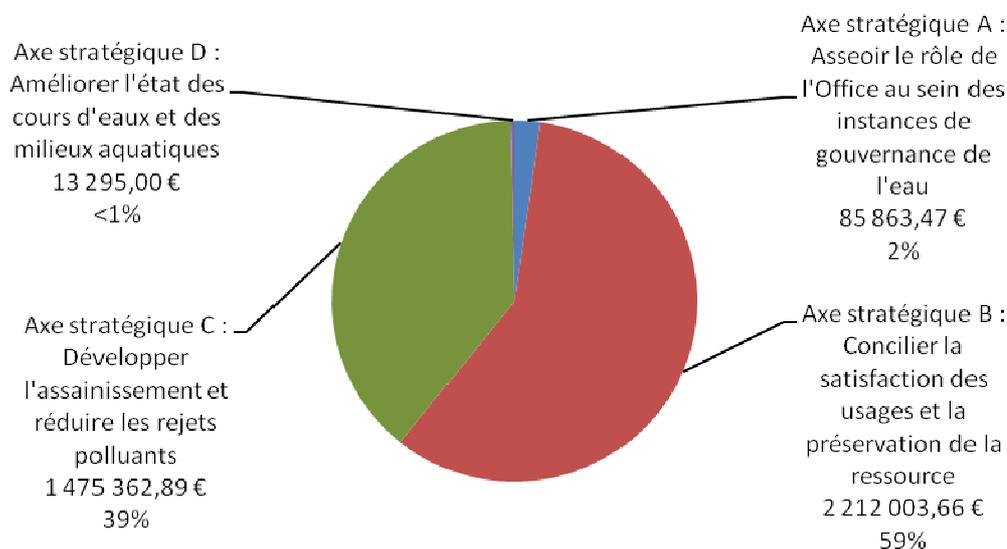
pour les Etudes, la Planification et la Communication sur la ressource en eau (*études, plans de gestion, schémas directeurs, action de sensibilisation*)



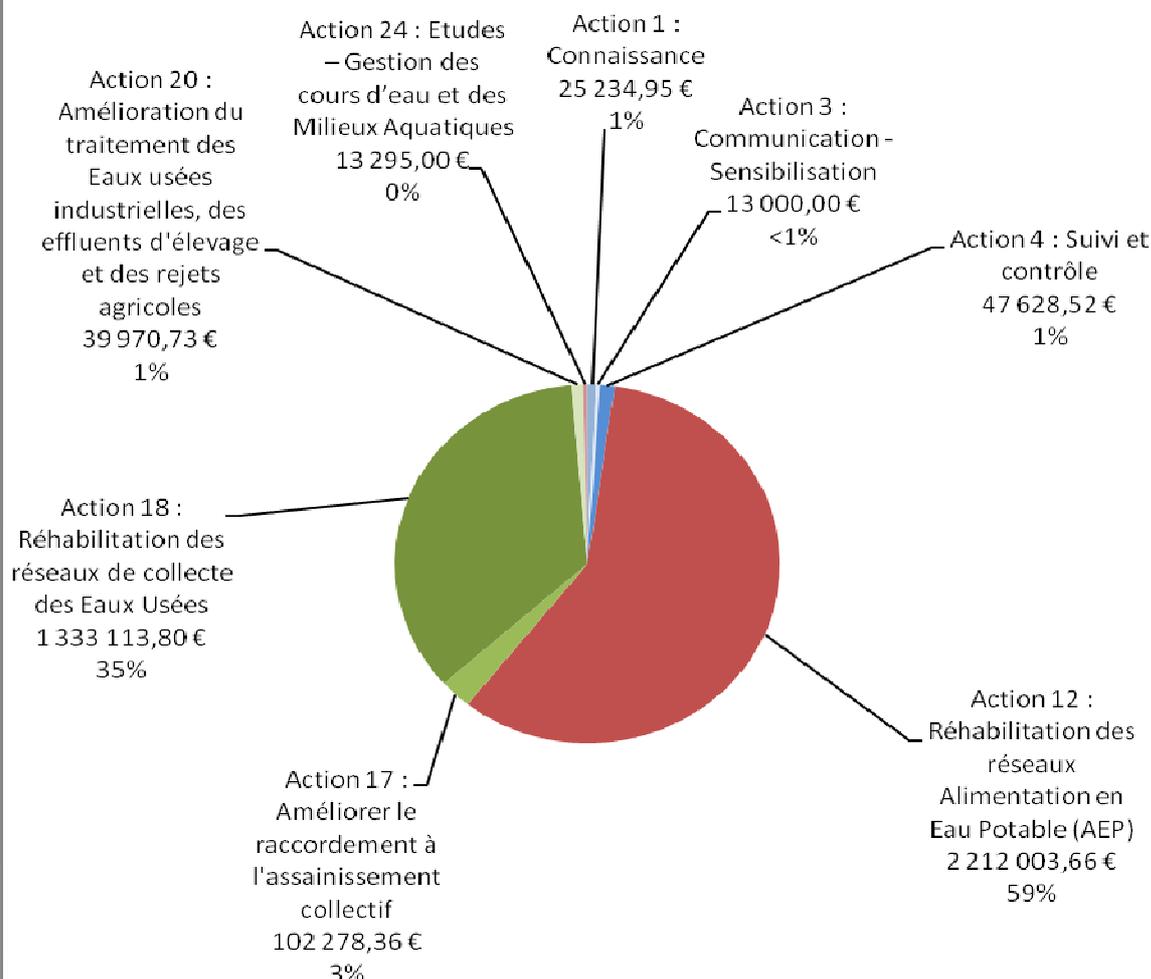
Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain

REPARTITION DES SUBVENTIONS DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTIONS (PPI) EN 2013

Montants de subventions par Axe Stratégique



Montants de subventions par Action



Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE EN 2013

Etudes, Planification, Communication

Porteur du Projet	Présentation projet	Montant de la subvention attribuée
Commune de Bouillante	Manifestation Cap Biodiversité	9000 euros
Pensionnat Saint Paul de Bouillon	A la Découverte de notre patrimoine maritime	1000 euros
SICADRA	Conférence sur l'eau – Procédés de traitement de l'eau : application aux activités agricoles	3000 euros
Asconit Consultants	Etude de la biodiversité des sources hydrothermales de la Guadeloupe	18 478,95 euros
Commune de Morne à l'Eau	Réalisation des Profils de baignade de la commune	2540 euros
Commune de Terre de Haut	Réalisation des Profils de baignade de la commune	3080 euros
Commune de Vieux Habitants	Réalisation des Profils de baignade de la commune	4200 euros
Commune de Morne à l'Eau	Réalisation d'Atlas de la biodiversité dulçaquicole de la Plaine de Grippon	3475 euros
Chambre d'Agriculture de Guadeloupe	Généralisation de la Procédure mandataire – Phase 1	6756 euros
Institut Pasteur de Guadeloupe (IPG)	mise à niveau du matériel d'analyse, de suivi et de contrôle de l'IPG	47 628.52 euros

Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain

Adduction en Eau Potable (AEP)

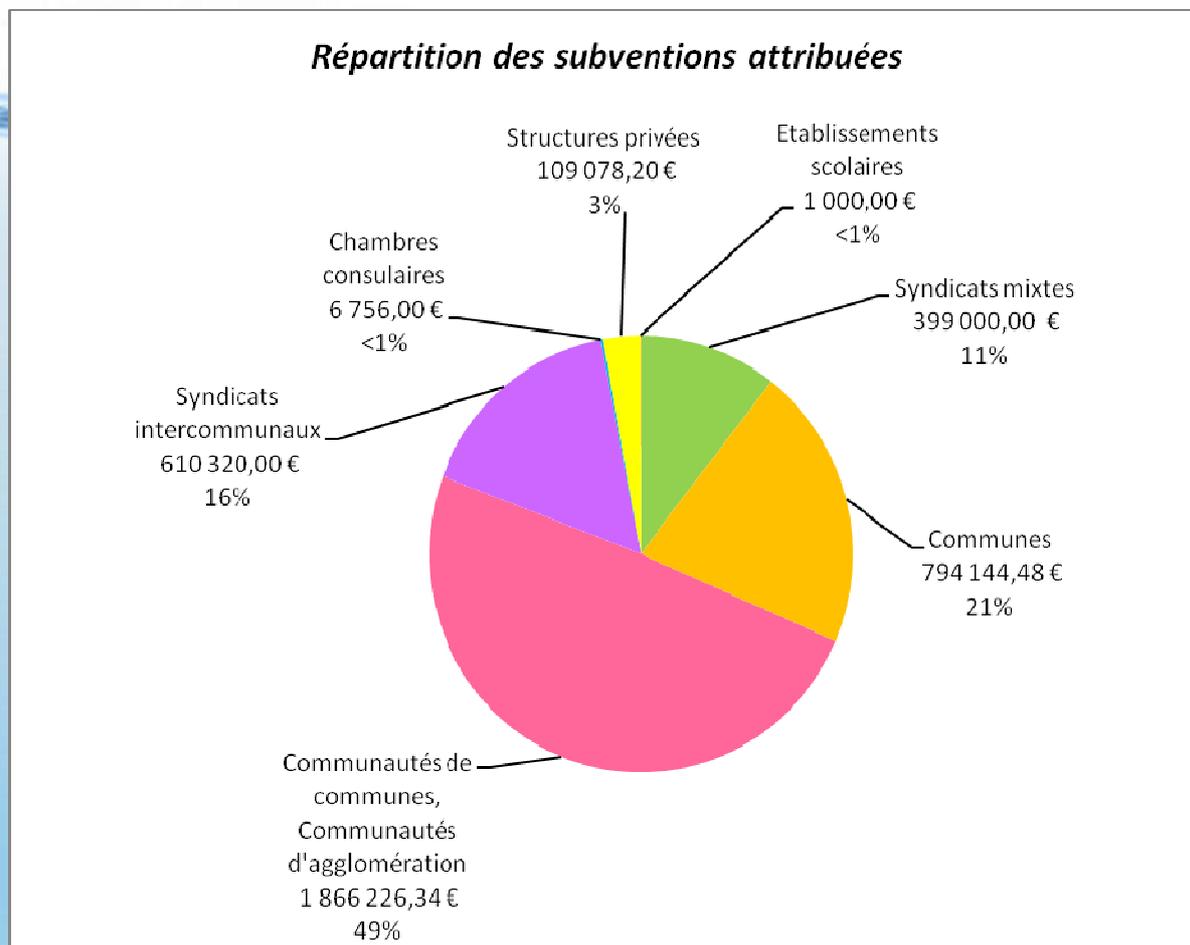
Porteur du Projet	Présentation projet	Montant de la subvention attribuée
Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable et d'Élimination des Eaux Usées des Grands Fonds (SIGF)	Renouvellement et renforcement du réseau AEP du syndicat à Cocoyer le Moule	400 000 euros
CAPEXCELLENCE	Construction d'un 2ème réservoir d'eau potable à Boisvin sur le territoire de la ville des Abymes	295 000 euros
CAPEXCELLENCE	Travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux d'eau potable des Grands Fonds sur le territoire de la ville des Abymes	400 000 euros
CASBT	Travaux de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) du centre ville de Basse-Terre	385 335 euros
SMNGT	Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable des communes de Port Louis et Anse	399 000 euros
Commune de Sainte Rose	Renforcement du réseau d'eau potable de la section La Ramée	271 849,48 euros
Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)	Travaux d'urgence sur les forages AEP Rabi, Mouessant et Etang Noir	60 819,18 euros

Assainissement

Porteur du Projet	Présentation projet	Montant de la subvention attribuée
SICA les Producteurs de Guadeloupe	Mise en place de 16 nouveaux dispositifs de gestion des effluents post récolte de banane Héliosecs	39 970.73 euros
Commune de Sainte Rose	Réhabilitation du réseau Eaux Usées de Sainte Elise	80 000 euros
CASBT	Création d'un réseau d'assainissement dans le quartier Rivière des pères à Basse-Terre	102 278.36 euros
CASBT	Travaux de réhabilitation du réseau d'Eaux Usées du centre ville de Basse-Terre	385 328.80 euros
CASBT	Travaux complémentaires de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la commune de Saint Claude – Deuxième Phase de la tranche 1	237 465 euros
SIAEAG	Création d'une agglomération d'assainissement secondaire à la section Poirier sur le territoire de la commune de Capesterre Belle Eau	210 320 euros
Commune de Sainte Rose	Réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées de la zone d'habitation de Morne Rouge/ Nolvier/Sainte Elise	420 000 euros

Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES EN 2013 ?



OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21
www.eauguadeloupe.com

Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain